

Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 29 MARS 2019

Présents : Claudie COLLANGE, Daniel MOURTON, Jean-Luc ISACCO, Paul NEME, Christian ROUDAIRE, Éric ROFFET, PIGEON André

Absents : THOMAS JM – BERTRAND P

Secrétaire de séance : ROUDAIRE C

Président de séance : MOURTON D

En présence de la secrétaire de mairie.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DE TROIS TAXES POUR 2019

Madame le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2019.

Il est décidé de retenir les taux portés au cadre II, paragraphe 2, colonne 10 « Taux votés » de l'état de notification des taux d'imposition pour 2019 à savoir :

- ↪ Taxe d'habitation :8.36 %
- ↪ Taxe foncière sur le bâti :10.44 %
- ↪ Taxe foncière sur le non bâti : ...72.47 %

VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

BUDGET PRINCIPAL

N° SIRET : 21630186100011	COMPTES ADMINISTRATIFS	ODYSSEE Informatique - CIRCEA 9.50A
Etablissement : MAIRIE DE LANDOGNE	Année 2018	Département : PUY-DE-DOME
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Poste Comptable : TRESORERIE DE PONTAUMU
		Date d'Édition : 07/06/2019

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 29/03/2019 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	8
VOTES : Contre =0	Pour =8
Abstentions =0	
Date de convocation :	22/03/2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel MOURTON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Claude COLLANGE, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		87 518,36	18 101,17		18 101,17	87 518,36
Opérations de l'exercice	155 421,96	213 623,01	244 726,09	103 127,48	400 148,05	316 750,49
TOTAUX	155 421,96	301 141,37	262 827,26	103 127,48	418 249,22	404 268,85
Résultats de clôture		145 719,41	159 699,78		13 980,37	
Restes à réaliser			130 721,79	190 159,00	130 721,79	190 159,00
TOTAUX CUMULES	155 421,96	301 141,37	393 549,05	293 286,48	548 971,01	594 427,85
RESULTATS DEFINITIFS		145 719,41	100 262,57			45 456,84

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

BUDGET EAU

N° SIRET : 21630186100029	COMPTE ADMINISTRATIF	Odessée Informatique - ADONIS 9.50A
Etablissement : MAIRIE DE LANDOGNE	Année 2018	Département : PUY-DE-DOME
Budget : BUDGET EAU	Page n° 1	Poste Comptable: TRESORERIE DE PONTAUMU
		Date d'Édition : 07/06/2019

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 29/03/2019 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	= 9
Nombre de membres présents	= 7
Nombre de suffrages exprimés	= 8
VOTES : Contre = 0	Pour = 8
	Abstentions = 0
Date de convocation :	22/03/2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel MOURTON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Claude COLLANGE, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		25 813,45		64 918,69		90 732,14
Opérations de l'exercice	35 936,12	39 628,82	23 893,50	18 853,00	59 829,62	58 481,82
TOTAUX	35 936,12	65 442,27	23 893,50	83 771,69	59 829,62	149 213,96
Résultats de clôture		29 506,15		59 878,19		89 384,34
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	35 936,12	65 442,27	23 893,50	83 771,69	59 829,62	149 213,96
RESULTATS DEFINITIFS		29 506,15		59 878,19		89 384,34

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

VOTE COMPTES DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les Budgets primitifs PRINCIPAL et EAU de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs PRINCIPAL et EAU de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion PRINCIPAL et EAU dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2018**BUDGET PRINCIPAL**

ODYSSEE Informatique - CIR.CEA 9.50A

N° SIRET : 21630186100011	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : PUY-DE-DOME
Etablissement : MAIRIE DE LANDOGNE	Année 2018	Poste Comptable: TRESORERIE DE PONTAUMU
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 07/06/2019

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 29/03/2019 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	8
VOTES : Contre = 0 Pour = 8 Abstentions = 0	
Date de convocation :	22/03/2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel MOURTON
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Claude COLLANGE, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	145 719,41
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (213 623.01 - 155 421.96)	58 201,05
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	87 518,36
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-159 699,78
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (103 127.48 - 244 726.09)	-14 159,61
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-18 101,17
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (190 159.00 - 130 721.79)	59 437,21
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-100 262,57

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	100 262,57
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	0,43
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	45 456,41
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

BUDGET EAU

Odyssee Informatique - ADONIS 9.50A

N° SIRET : 21630186100029	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : PUY-DE-DOME
Etablissement : MAIRIE DE LANDOGNE	Année 2018	Poste Comptable: TRESORERIE DE PONTAUMU
Budget : BUDGET EAU	Page n° 1	Date d'Édition : 07/06/2019

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 29/03/2019 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	= 9
Nombre de membres présents	= 7
Nombre de suffrages exprimés	= 8
VOTES : Contre = 0 Pour = 8 Abstentions = 0	
Date de convocation :	22/03/2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel MOURTON
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Claude COLLANGE, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	29 506,15
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (39 628.82 - 35 936.12)	3 692,70
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	25 813,45
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	59 878,19
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (18 853.00 - 23 893.50)	-5 040,50
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	64 918,69
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	59 878,19

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	29 506,15
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Etat de l'indivisibilité des affectations

BUDGETS PRIMITIFS 2019**BUDGET PRINCIPAL**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	238 246,00	192 790,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 45 456,00
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		238 246,00	238 246,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	149 461,21	249 724,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	130 721,79	190 159,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 159 700,00	(si solde positif) 0,00
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		439 883,00	439 883,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		678 129,00	678 129,00

BUDGET EAU

Zoom avant (Ctrl+Plus)

COMMUNE DE LANDOGNE - MAIRIE DE LANDOGNE BUDGET EAU - BP - 2019

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE			
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	60 923,00	31 416,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 29 507,00
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		60 923,00	60 923,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	84 850,00	24 971,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 59 879,00
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		84 850,00	84 850,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		145 773,00	145 773,00

TOUS LES BUDGETS ONT ETE VOTES A 7 VOIX POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 7 avril 2016 décidant de la répartition fixée à 3/52^{ème} de certaines charges de fonctionnement entre le budget « principal » et le budget « Eau ». Elle indique qu'il serait souhaitable de revoir cette répartition. Il est décidé de répartir la rémunération du personnel au temps de travail passé pour chaque service et les charges de fonctionnement et d'appliquer la règle des 6/52^{ème} pour le budget du service de l'eau.

Les dépenses prises en compte seront celles du compte administratif de l'année N-1 (pour 2018, dépenses du CA 2017 et pour 2019, dépenses du CA 2018)

- 2) Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal leur souhait de concéder l'herbe du terrain communal « La Prade » parcelles cadastrées section B 538 et B 830 pour sa partie inférieure et indique que suite à l'appel à candidature elle a reçu trois candidatures. Elle donne lecture du projet de concession. La candidature de Mr PIGEON André a été retenue. La concession sera signée pour une durée du 15 avril 2019 au 30 novembre 2019 pour une redevance de 100.00 €.
- 3) Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement N° 1 Immeuble Mandon est libéré de son locataire depuis octobre 2018. Occupé pendant de nombreuses années par une famille, il est à remettre en état. Une proposition de rénovation des sols au rez de chaussée a été faite par l'entreprise MENUISERIE DES COMBRAILLES, entrepreneur local, à un prix convenable au prix de 1 500.90 € HT – 1 801.08 € TTC. Elle est retenue pour réaliser ces travaux.
- 4) Madame le Maire expose à l'assemblée que les travaux de la « Maison des Associations » sont terminés depuis le 31 décembre 2018. Il est donc possible désormais de proposer cette salle à la location. Il s'agit d'ajouter un tarif oublié sur la délibération prise en décembre 2018 qui fixe les prix de location. En effet, des demandes sont formulées pour des expositions. Tarifs à partir du 1^{ER} AVRIL 19.

1° Location

Type de location	Durée	Tarif
Associations ou particuliers de la commune	1 semaine (7 jours)	150.00 €
Associations ou particuliers hors de la commune	1 semaine (7 jours)	250.00 €

2° Charges

Les charges de consommation ELECTRICITE et GAZ s'ajoutent au prix de la location. Un relevé est effectué à l'entrée et à la sortie des lieux.

- **Tarif électricité = 0.10 € le KW**
- **Tarif gaz = 5.50 € le M3**

3° Caution

Une caution d'un montant de **150.00 €** est à fournir dès la souscription du contrat de location

Date de location à réserver à la mairie, contrat à établir, montant de la location et de la caution à acquitter le jour de la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Les versements ne sont pas restitués en cas d'annulation sauf cas de force majeure.

- 5) Madame le maire explique le contenu de la réunion du 21 février 2019 au cours de laquelle il a été débattu le montant des frais demandés par la commune de Pontaumur pour accueillir les enfants des communes voisines à l'école primaire et à l'école maternelle. Certains élèves fréquentent les écoles des communes voisines et bénéficient tout comme à Pontaumur d'un environnement scolaire de très bonne qualité pour un coût bien inférieur. Il est décidé de verser une participation de 1 000.00 € par élève pour l'année scolaire 2018-2019 pour le fonctionnement des écoles.
- 6) Affaire SARIOGLU. Le Tribunal Administratif a tenu une audience le 15 mars 2019 pour débattre de notre plainte du 20 mars 2017 envers les consorts SARIOGLU et MACONNERIE 63 pour les dégradations anormales de voirie communale. Par courrier du 3 avril 2019, le cabinet Teillot nous informait que la requête a été rejetée.
- 7) EGLISE. Un devis a été demandé à BODET pour remplacer le battant de la cloche 2 et la partie électrique du cadran. Le montant des travaux s'élève à 2560.00 € HT et 3072.00 € TTC.
- 8) Messieurs NIZET et SABATER demandent l'autorisation de faire des travaux de fouille sur la parcelle 402 pour réparer un tuyau d'eau obstrué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23H00.